



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

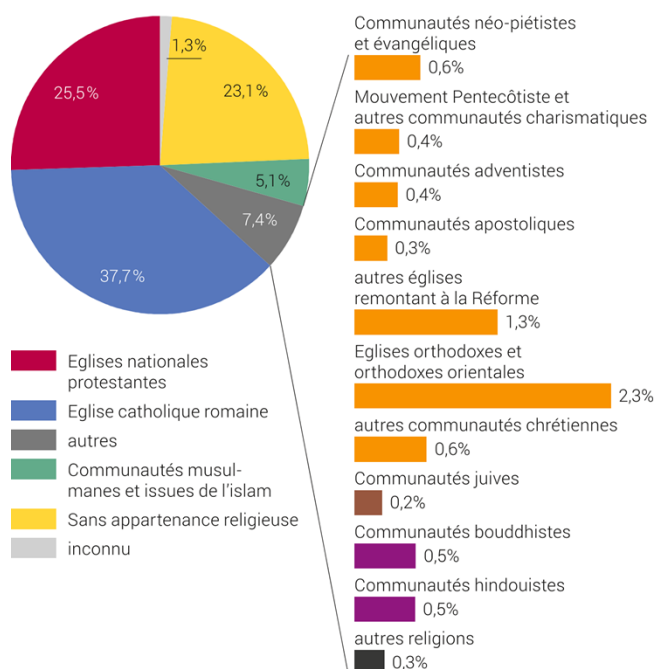
Projet pilote Accompagnement religieux en milieu hospitalier des personnes de religions non chrétiennes

I. Problématique, état de la situation

Besoins religieux des patientes et patients non chrétiens

Ces dernières années, la part de patientes, patients et proches non chrétiens a fortement augmenté, et leurs besoins religieux ne peuvent pas toujours être satisfaits. En cas de crise ou de décès, les demandes d'accompagnement par une représentante ou un représentant de la tradition religieuse d'appartenance sont particulièrement fréquentes.

Appartenance religieuse, 2013–2015



Source: OFS – Relevé structurel (RS)

© OFS 2017

Relevé de la répartition des appartenances religieuses en Suisse.

Demande d'accompagnement religieux

Dans ce contexte, des représentantes et représentants des communautés religieuses non-chrétiennes ont fait remarquer que la demande de prestations d'accompagnement était particulièrement forte en cas de situation de crise, mais que ces prestations n'étaient ni reconnues à leur juste valeur, ni intégrées dans les processus organisationnels des établissements de santé.

Cadre légal et politique

La liberté religieuse est un droit fondamental, garanti par l'article 15 de la Constitution fédérale. La liberté religieuse préserve non seulement la conviction religieuse en tant que telle, mais aussi les pratiques qui en sont l'expression directe (aussi en milieu hospitalier).

Dans le canton de Berne, l'article 15b de l'ordonnance sur les soins hospitaliers (OSH) entré en vigueur le 1er décembre 2015 et relatif à l'article 53 de la loi sur les soins hospitaliers (LSH) consacré à l'aumônerie en milieu hospitalier, prévoit (en contexte de liberté religieuse) que: «Les hôpitaux répertoriés prennent les mesures requises pour garantir l'accès à des prestations d'aumônerie à tous les patients et patientes et à leurs proches quelle que soit leur religion» (art. 15b OSH).

Mission et positionnement de l'aumônerie des hôpitaux

En vertu de la loi sur les soins hospitaliers, l'aumônerie des hôpitaux a pour tâche de répondre de manière adéquate aux besoins des patientes et des patients, quelle que soit leur religion ou leur confession. Il s'agit d'une prestation de service assurée par les personnels des Eglises nationales à laquelle doivent toutefois pouvoir recourir des personnes de *toutes* confessions, religions et idéologies. Afin de pérenniser cette situation, l'aumônerie des hôpitaux doit collaborer en toute transparence et confiance avec les représentantes et représentants des autres religions, et pouvoir les associer en cas de nécessité.

Développement d'une politique de formation professionnelle

L'évolution de la situation démographique et politique favorise l'éclosion de multiples initiatives visant la diversification de l'accompagnement religieux. A cela s'ajoute le fait qu'au sein même du système de santé publique, le *spiritual care* fait actuellement l'objet de réflexions sur les questions de compétence et de responsabilité ainsi que sur les besoins religieux et spirituels des patientes et des patients. Ces évolutions constituent un défi de taille pour l'aumônerie hospitalière – et pour l'aumônerie institutionnelle de manière générale. La situation actuelle impose l'élaboration proactive d'un concept global et la mise sur pied d'un modèle d'accompagnement religieux autonome de qualité, qui se distingue des standards professionnels de l'aumônerie hospitalière tout en étant en adéquation avec eux.

Démarrage du projet pilote

Les membres de l'aumônerie de l'Hôpital de l'Île, du Décanat de l'Eglise catholique et des services généraux des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure ont réagi à la conjoncture actuelle en élaborant un projet pilote qui constitue la première étape vers un accompagnement religieux consolidé des patientes et patients non-chrétiens et de leurs proches dans la Ville de Berne.

II. Buts du projet pilote

1. Offrir aux patientes et patients et aux proches qui relèvent de communautés religieuses non reconnues par l'État un accompagnement répondant à leurs besoins religieux et spirituels.
2. Faire participer des laïcs et des personnes issues des différentes communautés religieuses à l'accompagnement religieux et à l'aumônerie dans les hôpitaux.
3. Définir des critères qualité et un code de conduite communs applicables à l'accompagnement religieux en milieu hospitalier.
4. Ouvrir de nouvelles pistes grâce au pool de bénévoles et créer les conditions RH nécessaires à une professionnalisation ultérieure de l'accompagnement religieux dans les hôpitaux bernois, partant à une rémunération de ce service.
5. Renforcer l'aumônerie des hôpitaux dans son rôle de pôle de compétence responsable de l'accompagnement religieux en milieu hospitalier dans son ensemble.

III. Projection

1. Des personnes rattachées à différentes communautés religieuses sont incitées à accompagner religieusement et spirituellement leurs frères et sœurs dans la foi.
2. Les personnalités susceptibles d'être promues à l'accompagnement spirituel et religieux se profilent au fil des rencontres avec les patientes et les patients, avec l'expérience des règles et des standards et la réflexion sur la pratique commune.
3. Des standards applicables aux accompagnantes et accompagnants religieux tiers sont définis en plus des standards qualité en vigueur pour l'aumônerie hospitalière, dans le respect des standards professionnels de l'aumônerie hospitalière, garants de sa mission et de son profil.
4. Un pool d'accompagnantes et d'accompagnants religieux au service de tous peut déployer son action intégrative.

IV. Déroulement du projet pilote: calendrier, étapes et responsabilités

Année	Trimestre	Action	Responsabilité
2017	2 ^e trimestre	Le Conseil synodal Refbejuso se prononce sur la mise en œuvre du projet pilote.	
2017	3 ^e trimestre	Des contacts sont pris avec les communautés religieuses afin d'évaluer s'il y a assez de personnes intéressées pour pouvoir développer le projet pilote.	Groupe de pilotage
2017	4 ^e trimestre	Le Synode d'hiver se prononce sur le financement du projet pilote.	Groupe de pilotage
2017	4 ^e trimestre	L'entité porteuse du pool de personnes chargées de l'accompagnement religieux dans les hôpitaux de la ville de Berne est constituée.	Groupe de pilotage
2017	4 ^e trimestre	Le modèle de communication est élaboré. Le matériel promotionnel est élaboré.	Groupe de pilotage

2018	1 ^{er} trimestre	Une base de données des personnes chargées de l'accompagnement religieux est constituée (aumônerie de l'Hôpital de l'Île).	Chef(fe) de projet
2018	1 ^{er} trimestre	Le code de conduite est élaboré.	Groupe de pilotage
2018	2 ^e trimestre	Les accompagnantes et accompagnants religieux sont recrutés.	Chef(fe) de projet en collaboration avec le réseau
2018	2 ^e trimestre	Accréditation des bénévoles, première rencontre du pool des personnes chargées de l'accompagnement religieux et introduction du code de conduite.	Chef(fe) de projet
2018	3 ^e trimestre	Le « Concept d'accompagnement religieux des personnes non-chrétiennes » est élaboré.	Groupe de pilotage
2018	3 ^e trimestre	Le cadre des standards (qualité) est élaboré.	Groupe de pilotage
2018	3 ^e trimestre	1 ^{re} rencontre du pool	Chef(fe) de projet
2019	2 ^e trimestre	2 ^e rencontre du pool	Chef(fe) de projet
2020	1 ^{er} trimestre	3 ^e rencontre du pool	Chef(fe) de projet
2020	2 ^e trimestre	Évaluation ; décision sur les suites à donner au projet dès 2021	Groupe de pilotage
2020	3 ^e trimestre	4 ^e rencontre du pool	Chef(fe) de projet
2021		Mise en œuvre / pérennisation des activités	

Répartition globale des responsabilités

Mise en œuvre opérationnelle: chef(fe) de projet

Cadre et stratégie: groupe de pilotage

V. Bénévoles : profil, tâches, offre

1. Profil

- Personnes de toutes religions et confessions,
- désireuses d'accompagner religieusement et spirituellement des hommes et des femmes de la même religion ou confession qu'elles,
- et en accord avec le code de conduite.

2. Tâches

- Accompagnement de patientes et patients et de leurs proches ayant des demandes d'ordre religieux et spirituel.
- Participation à des formations continues et à des rencontres d'échange.

3. Bénévoles : statut et exigences

- accès aux patientes et aux patients des hôpitaux bernois;
- statut de bénévole, y compris offres correspondantes des institutions concernées (p.ex. Hôpital de l'Île), intégration dans les unités hospitalières correspondantes;
- formation continue;
- échange;
- participation à l'élaboration de standards;
- frais de déplacement, jetons de présence;
- nombre limité d'intervention (protection du bénévole).

VI. Organisation en phase de projet pilote

1. Organisations porteuses

Trois variantes :

- a) Aumônerie de l'Hôpital de Île ;
- b) Conférence interconfessionnelle du canton de Berne (IKK) ;
- c) Communauté de travail des Eglises chrétiennes dans le canton de Berne (CTEC-BE).

Tâches

- Suivi du projet pilote
- Obtention du financement tout au long du projet pilote
- Mise en réseau/représentation au sein de l'organisme d'envoi

2. Groupe de pilotage

Deux options :

- a) Commission aumônerie hospitalière IKK/CIC;
- b) Nouvelle commission composée de :
 - Responsable du secteur Diaconie Refbejuso ;
 - Responsable des aumôneries spécialisées et des soins palliatifs, secteur Diaconie Refbejuso;
 - responsable des secteurs CËTN-Migration Refbejuso ;
 - Direction du Décanat de la région bernoise, Eglise catholique romaine ;
 - Membres/spécialistes des communautés religieuses;
 - Aumônerie Hôpital de l'Île.

Tâches

- Communiquer avec les hôpitaux et les cliniques
- Élaborer le code de conduite
- Élaborer le cadre des standards (positionnement et qualité)
- Jouer le rôle d'interface (personnes intéressées, communautés religieuses, hôpitaux)

3. Chef(fe) du projet

- Spécialiste aumônerie hospitalière

Tâches

- Elaborer la base de données
- Organiser la formation continue
- Organiser les séances communes
- Recruter les bénévoles
- Publier une lettre de nouvelles pour les bénévoles

4. Autres partenaires envisagés / Réseau

- Maison des Religions, Berne
- Délégué aux affaires ecclésiastiques du canton de Berne
- Université de Berne (faculté de théologie et institut de sciences des religions)
- Communautés religieuses présentes sur le territoire bernois
- Centre de compétences intégration
- Caritas, Berne

VII. Aspects financiers

1. Eléments à financer

- Salaire chef(fe) de projet (poste à 5-10 %)
- Formations continues
- Frais de déplacement
- Manifestations
- Jetons de présence
- Communication, notamment pour le recrutement des bénévoles (flyers)

2. Financement

Au minimum : trois ans garantis.

Financement par les porteurs (p.ex. aumônerie de l'Hôpital de l'Île).

3. Administration

Administration/Secrétariat (à déterminer)

4. Budget

Budget 2018-2020 ci-joint

Budget 2018	CHF 20 000.-
Budget 2019	CHF 20 000.-
Budget 2020	CHF 25 000.-
Budget total 2018-2020 :	CHF 65 000.-

Voir document joint.

VIII. Etapes

Rédaction finale et relecture de la proposition de projet pilote

Approbation par le Conseil synodal

Présentation de la version provisoire du projet pilote à la Conférence interconfessionnelle des Eglises nationales et des communautés juives du canton de Berne (IKK) et à l'aumônerie de l'Hôpital de l'Île

Constitution du groupe de pilotage

Sélection d'un(e) chef(fe) de projet

Définition du cadre de la collaboration

- Pilotage
- Financement
- Coopérations

Elaboration des fondements cliniques

- Code de conduite / standards
- Concept d'accompagnement
- Concept marketing et communication (recrutement et hôpital)
- Concept de recrutement

IX. Risques

1. Que les données soient insuffisantes pour évaluer la demande réelle en accompagnement interreligieux ; combien de demandes enregistre-t-on dans les faits?
2. Que les autorités des communautés religieuses s'opposent de toutes leurs forces à un modèle qui reposerait sur l'engagement bénévole.
3. Que les membres des autres communautés religieuses n'aient aucun intérêt ou pas le temps de s'investir dans un pool d'accompagnantes et d'accompagnants religieux.
4. Qu'il n'y ait dans le proche avenir aucune ressource pour financer le projet pilote et une partie de l'accompagnement religieux.

Ces risques seront évalués dans le préprojet (rédaction finale et relecture de la version provisoire du projet pilote en 2017).

Berne, le 27 mars 2017

Pascal Möslì

Responsable aumôneries spécialisées et soins palliatifs
Eglises réformées Berne-Jura-Soleure

Heinz Bichsel

Responsables secteur CËTN-Migration
Eglises réformées Berne-Jura-Soleure